

J'ai besoin de faire une étude HACCP sur un ou plusieurs produits

Référence : ACC38-A

Thématique : Hygiène alimentaire

Notre engagement

Aider les entreprises du secteur alimentaire à améliorer la sécurité sanitaire de leur production.

Qu'est-ce que l'HACCP précisément ?

L'Hazard Analysis Critical Control Point", en français « analyse des dangers et maîtrise des points critiques » est une méthode qui vous permettra d'augmenter la sécurité alimentaire de votre production. Le système HACCP peut être appliqué à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, de la production au consommateur.

Un plan HACCP est indispensable dans certains cas. Il est nécessaire dans le cadre de la mise en place du plan de maîtrise sanitaire (PMS) dès lors que des dangers significatifs ont été identifiés.
Il peut être demandé aux entreprises de l'alimentaire par certains clients (distributeurs, revendeurs, vente à l'export...) ou par les services officiels de contrôle dans le cadre d'un dossier d'agrément par exemple. C'est l'opportunité pour le chef d'entreprise d'être accompagné par un expert HACCP. L'étude HACCP apporte au chef d'entreprise des moyens de maîtriser la sécurité des aliments fabriqués.

Notre offre

- Une première rencontre permet d'établir le devis, de faire l'état des lieux par rapport au besoin et de planifier l'intervention.
- Des visites d'entreprise et des suivis de fabrication sont ensuite organisés avec en parallèle des échanges téléphoniques et courriers électroniques nécessaires pour faire progresser le plan HACCP et valider chaque étape.
- Au final un dossier est remis reprenant toute la documentation du plan HACCP.

Une formation complémentaire à l'HACCP pour le responsable de l'entreprise ou au plan HACCP pour les salariés est souvent nécessaire.

Tarif

A partir de 750€
Sur devis, nous consulter



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté
65-69 rue Daubenton - 21000 Dijon | Tél : 03 73 55 20 20
N°SIRET : 130 026 073 00028
N° déclaration d'activité formation : 27 39 01242 39
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Délivré par:

- 58 - CMA Nevers : Délégation de Nevers 9 Rue Romain Baron, CS 80040 - 58027 NEVERS Cedex
- 21 - CMA Dijon : Délégation Côte-d'Or 65-69 rue Daubenton - BP 37451 - 21074 DIJON Cedex
- 89 - CMA Auxerre : Délégation de l'Yonne 56-58 rue du Moulin du Président - BP 337 - 89005 AUXERRE Cedex
- 71 - Mâcon : 35 ter rue de l'Héritan - 71000 MACON
- 71 - CMA Chalon-sur-Saône : Délégation de Saône-et-Loire - Centre d'affaires du Pont Jean Richard - 1 avenue de Verdun - 71103 CHALON S/S Cedex
- 25 - Pontarlier : 7 rue des Bernardines - 25300 PONTARLIER
- 70 - Lure : 6 rue victor Hugo - 70200 LURE
- 70 - CMA Vesoul : Espace de la Motte 5 RUE DU TALEROT 70000 VESOUL
- 25 - CMA Besançon : 101 Rue de Vesoul - 25000 BESANCON
- 90 - CMA Trévenans : 40 Grande rue - 90400 TREVENANS
- 89 - CMA Sens : 8 Impasse de l'Europe – ZA du Saule Fendu - 89100 MAILLOT
- 21 - Montbard : 14 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny - 21500 MONTBARD

Tarifs:

- Dirigeant - contact